



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU
JEUDI 02 JUILLET 2026

OBJET : Demande de subvention au titre du FEC 2026 (Fonds d'Equipement des Communes)

Délibération n° 2026-067

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE JEUDI DEUX JUILLET A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du vendredi vingt-six juin 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARTI Jérémy, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Florence GACHIE, Johann FRANCKE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Nathalie LENCAUCHEZ, Jean-Pierre TRABESSE, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Myriam DUCOURNAU, Grégoire CASSOU, Julie STEFANIAK, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE.

PROCURATIONS : M. Jean-Baptiste ANGEL à M. Jérémy MARTI ; Mme Mylène VACHER à M. Florent LARQUE ; M. Romain VITO à M. Jean-Pierre TRABESSE.

EXCUSE : M. Emmanuel MAUMUS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette SAINT-GERMAIN

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 25
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3
Conseillers Municipaux excusés : 1

Vu la délibération n°2026-047 du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026 portant adoption du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2026,

Vu la délibération n°2026-065 du Conseil Municipal en date du 02 juillet 2026 portant adoption de la Décision Modificative n°1 du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2026,

Vu le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2026,

Vu le rapport présenté par M. le Maire et Mme SAINT-GERMAIN, 5ème Adjointe au Maire en charge des finances,



Considérant que la Commune a prévu de réaliser les travaux de réfection de la toiture du logement face aux Arènes.

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental des Landes au titre du Fonds d'Équipement des Communes (FEC) 2026, pour un montant prévisionnel de 11 894,40 €, pour la réalisation de ces travaux,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'approuver le plan prévisionnel de financement correspondant aux travaux de réfection de la toiture du logement face aux Arènes :

Coût total prévisionnel des travaux :	43 606,27 euros HT
Subvention sollicitée au titre du FEC 2026 :	11 894,40 euros
(Conseil Départemental des Landes)	
Participation communale :	31 711,87 euros
+ la TVA	8 721,25 euros
Total	40 433,12 euros

Article 2 : D'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental des Landes une subvention au titre du Fonds d'Équipement des Communes (FEC) 2026 et à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 02 juillet 2026,

Le Maire,



Jérémy MARTI

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-